

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL

MERCREDI 22 FEVRIER 2018

Nbre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 02
Absents/ Excusés : 06

L'an deux mille dix-huit
Le vingt-deux février,

Le Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 février 2018

Mme PINASSEAU a été désignée comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE, M. GILLE, M. LEBEDINSKY, Mme MARTINETTI-BRICE, M. PAULAY, Mme PINASSEAU, M. PIRA, Mme RATINAUD, M. TREZEGUET, Mme VALENTI, Mme ZOIA

POUVOIRS : Mme DELRIEU-GILLET à M. COURREGELONGUE, Mme SCAFFINI à Mme MARTINETTI-BRICE

ABSENTS / EXCUSES : M. BLANCHARD, M. JUIN, M. LATASTE, M. MENIER, Mme VALENTIN, Mme VAYSSIÈRE

La séance est ouverte par l'adoption à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 17 janvier 2018.

1- Adhésion à la convention « Accompagnement Numérique » du CDG47

Dans le cadre, d'une refonte en profondeur de l'offre informatique et numérique du CDG 47, les services ont été regroupés dans une seule et unique convention « Accompagnement Numérique ».

Suite au Conseil d'Administration du CDG47 du 7 décembre 2017, Monsieur le Maire informe qu'avant le 1^{er} janvier 2018, 1 agent 38 assurait l'assistance en ligne pour 686 affaires enregistrées pour le seul logiciel « Métiers » ce qui engendre souvent des problèmes sur les appels téléphoniques et les réponses. Il y a un besoin de recrutement, donc un rééquilibrage des budgets, d'où 5 nouveaux forfaits et l'augmentation de la cotisation. Pour la commune, la cotisation annuelle est portée à 2 173€ correspondant au forfait « Métiers ».

Adopté à l'unanimité.

2- Procédure de lancement de l'avis d'appel à la concurrence du lotissement Cœur de Bourg

M. le Maire quitte la salle du conseil, car il ne peut participer aux décisions et au débat sur le projet Cœur de Bourg, il y a un conflit d'intérêt.

Ce dossier est présenté par M. LEBEDINSKY, adjoint en charge de la voirie.

Suite à la séance du 29 novembre 2017 et l'approbation du projet lotissement à « Milhan », il y a lieu de procéder à une concession d'aménagement pour le lotissement Cœur de Bourg. L'opération d'aménagement couvre un périmètre d'environ 2 hectares. Suite aux 2 études déjà menées (SEM47 et Mme LEYDIER), le projet d'aménager porterait sur 19 lots viabilisés destinés à la construction de maisons individuelles et 1 lot destiné à la réalisation d'un programme groupé de logements locatifs sociaux ou médico-sociaux, pour une superficie des lots variant entre 580 et 1200 m² pour un coût approximatif de 48 à 50€ le mètre carré.

Il y a lieu de procéder à l'appel à concurrence pour le choix du concessionnaire qui fera l'achat des terrains et les aménagements. Afin de permettre la présentation de plusieurs offres concurrentes et conformément à la réglementation, la Mairie de Virazeil fera paraître un avis d'appel à candidature.

Débat sur l'assainissement de ce terrain qui s'inonde lors de gros orage.

De plus, afin de permettre le bon déroulement de cette consultation, et notamment la sélection du futur concessionnaire, il convient de constituer une Commission d'avis sur les propositions reçues, qui sera chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement des discussions avec une ou plusieurs personnes ayant remis une offre. Elle sera composée, outre le représentant du Maire, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Titulaires : Mme DELRIEU-GILLET, M. PIRA, M. LEBEDINSKY

Suppléants : M. PAULAY, Mme ZOIA, Mme RATINAUD

Adopté à l'unanimité

3- Avancement de grade des agents communaux

Monsieur le Maire rejoint la salle du conseil.

Plusieurs agents communaux peuvent prétendre à l'avancement de grade en 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, la liste des agents à proposer à l'avis du comité technique du CDG47. Il s'agit de Mme LARREY Marie-Hélène, Mme LAVAUD Monique, Mme CLERC Anne-Marie, Mme GIRARDI Florence, M. MIOSSEC Patrick et de M. ROUILLARD Raymond.

Adopté à l'unanimité.

4- Décision instaurant le principe de redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

Monsieur le Maire expose la parution du journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente décision permettra dès lors de procéder ultérieurement à la simple émission de titre de recettes.

Redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz = $0.35 \text{ €} \times L$

(L est la longueur en mètre des canalisations de transport ou de distribution de gaz (naturel ou propane) construite ou renouvelée et mise en gaz l'année précédant celle du titre pour lequel la redevance est due).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'instaurer le principe de la perception d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux gaziers.

Adopté à l'unanimité.

5- PLU : Tranche conditionnelle B - Amendement DUPONT

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dans le marché du PLU, passé avec le cabinet URBADOC, était prévue une Tranche Conditionnelle B, afin de pouvoir déroger à l'Amendement Dupont.

Monsieur le Maire explique que l'amendement Dupont – L.111-1-4 du code de l'urbanisme – s'applique aux espaces non urbanisés de part et d'autre des voies qualifiées à grande circulation, c'est le cas de la RD933. Il définit une bande d'inconstructibilité de 75 mètres de part et d'autre de la voie, à partir de l'axe médian, où toute construction et installation sont interdites.

Afin de ne pas bloquer l'évolution professionnelle des entreprises (Tonon, Cryslo, Boïto et Georgelin) implantées en bordure de la D n°933, il serait nécessaire de déroger à l'Amendement Dupont pour les zones Ux et AUx (zones à vocation économiques) le long de la RD 933.

Pour cela, il y a lieu d'affermir la tranche conditionnelle B « Amendement DUPONT ». Frais du cabinet d'études URBADOC de 2 400 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

6- Révision du PLU : point sur le zonage et le règlement écrit

Le point est fait sur le règlement écrit en cours d'élaboration avec le cabinet d'étude et sur la dernière carte de zonage en vue de la réunion publique du 09 mars 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu un grand débat pour sur la zone U, Au, agricole et N et son règlement avec une fiche, qui prend tous les aspects où on intègre les éléments généraux avec les éléments particuliers, et aussi les 5 ou 6 petits livrets par zone. Comme les éléments généraux sont repris dans chaque fiche, cela fait double de papier.

Remarque : pour les menuiseries, il manque la couleur « rouge basque ».

Débat sur la restriction des toits plats.

7- Projet de jumelage : rencontre à SAN POLO DI PIAVE – participation aux frais de transports de la délégation municipale

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le représentant de Fédération Régionale des Jumelages a obtenu un rendez-vous auprès du Maire de SAN POLO DI PIAVE, le mardi 20 mars à 14H30.

Dans le cadre du projet de jumelage avec cette ville Italienne, Monsieur le Maire de Virazeil sera accompagné d'élus volontaires, Mesdames DELRIEU-GILLET et ZOIA.

Cette visite organisée pour une rencontre officielle est une première prise de contact en vue du futur jumelage.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, qu'exceptionnellement une partie des frais de déplacement soit pris en compte par la commune.

Monsieur PIRA, adjoint à la commission finances, indique qu'il y a un petit budget non utilisé, pour les frais de transport des élus.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la participation aux frais de transport, comprenant l'avion et la voiture de location, par la commune.

8- Adressage normalisé

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il devient urgent de procéder à l'adressage normalisé dans le cadre du raccordement à la fibre optique.

Monsieur PIRA indique que suite au devis fourni par LA POSTE et après approfondissement, celle-ci ne prévoyait pas la fourniture des plaques et numéros de rue, mais seulement l'étude.

La commune se chargera de l'étude sur la numérotation et les noms de rue. Des devis ont été demandés pour les plaques et numéros de rue.

Le coût prévisionnel de l'opération se monte 21 492€ HT soit 25 790.40€ TTC

Subvention DETR 40% : 8 596€ HT

Autofinancement 60% : 12 896€ HT

Le plan de financement est adopté à l'unanimité

9- Contrat de location de la salle des fêtes aux Petites Fées

Monsieur le Maire indique que l'association des Petites Fées occupe plusieurs fois dans la semaine (mardi, mercredi et jeudi), la salle des fêtes.

Monsieur PAULAY dit qu'une demande a été faite pour avoir des heures supplémentaires le mercredi matin, ce qui engendre des frais additionnel d'entretien. Il a été convenu entre l'association et la mairie de faire payer 10€ l'heure complémentaire d'utilisation, ce qui représente avec un paiement annuel.

Débat sur la location d'une salle municipale pour une association qui fait payer ses activités.

Adopté à l'unanimité

10- SDEE47 – rapport d’exploitation éclairage public 2016

Monsieur le Maire dit que l’on a reçu un rapport annuel d’exploitation éclairage public en 2016, qui reste disponible à l’accueil.

A noté une baisse de 107 000 KW/h à 99 000 KW/h, ce qui représente une baisse d’environ 1 000€ pour la commune (la baisse concerne surtout le prix de l’abonnement).

Une douzaine d’interventions sur les luminaires.

11- Présentation du bilan d’activités de l’office de tourisme de Marmande

L’office de tourisme de Marmande a accueilli de 40 706 personnes, avec un chiffre d’affaires de la boutique de 16 610.60€, pour un panier moyen de 15.66€. Billetterie spectacle, bus Evalys et autres.

Il est aussi porteur de projet : dont une demande sur Virazeil, Monsieur FACHO qui souhaite installer des petites caravanes dans le style des yourtes. Le projet a été présenté à la préfecture qui a validé.

Bilan sur Gens de Garonne, 14 000 personnes accueillies (en baisse).

12- Travaux en cours

- Du 26 février au 4 mars – Réfection de la voirie au lotissement Monplaisir 2

- Commencement des travaux d’assainissement qui débute le 12 mars, circulation alternée avec des feux, du carrefour « Lagardère » jusqu’au stade de foot, avec un souci au niveau des ramassages d’ordures, car les éboueurs ne peuvent pas passer au-dessus des tranchées.

La voirie n’étant pas en bonne état, il faudra laisser une année avant de refaire la route après les travaux, le temps que ça se tasse.

Monsieur le Maire précise que la réunion publique s’est relativement bien passée, les trois-quarts des riverains étaient présents. Un montant supplémentaires de la part des habitants de 600€, vu que la commune ne participe pas au 10% pour la partie des terrains constructibles. Une crainte pour 4 maisons, où une pompe de relevage sera nécessaire.

13- Questions diverses :

- Le 5 mars 2018 à 17H30 - Réunion publique pour la création de noms de rue.

- Le 9 mars 2018 à 18H00 - Réunion publique pour le PLU

- Muriel GAZZOLA a demandé sa réintégration. A partir du 29 avril 2018 elle pourra réintégrer un emploi dans la commune.

- Le 25 février 2018 de 9H à 12H - la route de Lanauze sera fermée pour la course pédestre.

- Rencontre avec M. RICCI représentant d’ENEDIS, pour les compteurs LINKY. Une date est à fixer.

- L’ADAPT souhaite à nouveau organiser le Téléthon le 7 et 8 décembre 2018 sur son site. Semaine 17, un comité de pilotage sera organisé. Monsieur le Maire dit qu’il faudrait qu’il y ait 2 sites.

- Mme RATINAUD dit que les parents attendent une décision sur le rythme scolaire. L’inspecteur d’académie a déterminé de prendre le vote des conseils d’écoles : 11 pour la semaine à 4 jours ½ et 7 pour le retour à 4 jours.

La séance est levée à 22H40